

VILLE du FOUSSERET
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 04 AVRIL 2017

PROCES VERBAL

Nombre de Conseillers L'an deux mille dix-sept, le quatre avril, à vingt-heures trente, le Conseil Municipal de la ville du Fousseret, légalement convoqué le premier mars, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre LAGARRIGUE, Maire du Fousseret.
En exercice : 19
Présents : 15
Procurations : 3
Votants : 18

PRESENTS M. LAGARRIGUE Pierre - Mme AMIEL France - MM. BAÑULS Cédric - BOCHEREAU Jean-Marie - Mme CAPOUL Sabine - M. DARAN Jacques - Mmes DROCOURT Angélique - DUTREICH Nicole - GOUNOT Cécile - MM. GRANIER Frédéric - LIGONNIERE Vincent - Mme MENDONÇA Anny - M. PELLETIER Alain - Mmes SCHOCRON Françoise - SENTENAC Danielle.

ABSENTS M. BOST Romain ayant donné procuration à M. LIGONNIERE Vincent.

EXCUSES M. FAUR Philippe.

Mme GOUENNOU Stéphanie ayant donné procuration à Mme DROCOURT Angélique.

Mme ROQUES Emma ayant donné procuration à Mme MENDONÇA Anny.

ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE.

Mme Françoise SCHOCRON est nommée secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 7 MARS 2017

M. le Maire demande aux élus s'ils souhaitent formuler des observations sur le compte rendu de la réunion du 7 mars 2017. Dans la négative, il propose de l'adopter.

*Le compte rendu de la réunion du 7 mars 2017 est adopté.
2 abstentions : M. Bochereau - Mme Schocron*

M. le Maire annonce avoir reçu une lettre d'observations de la sous-préfecture afin d'annuler une délibération prise à tort relative aux pouvoirs de police du maire. Il demande à l'assemblée son accord pour ajouter ce point à l'ordre du jour.

2017-31: ANNULATION DE LA DELIBERATION 2017-16 DU 7/02/2017 RELATIVE AU TRANSFERT DES POUVOIRS DE POLICE SPECIALE DU MAIRE EN MATIERE DE VOIRIE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES COEUR DE GARONNE

Demande acceptée à l'unanimité

INFORMATIONS ET PROPOS LIMINAIRES

M. le Maire annonce tout d'abord que les élus sont invités par le président du SDEHG à assister à l'inauguration de la borne de recharge pour véhicules électriques du Fousseret le jeudi 4 mai 2017, à 14h30, place du 11 novembre 1918. Les élus sont aussi invités à l'ouverture du bar à tapas Sabor Andaluz, le vendredi 7 avril 2017.

Depuis le dernier conseil municipal, M. le Maire indique qu'il a pris des contacts pour faire avancer le dossier de la vidéo surveillance.

De plus, les architectes du patrimoine ont été relancés pour l'étude de programmation des travaux de la halle, mais sans succès et une erreur a été identifiée dans le pacte fiscal et financier avec la communauté de communes sur l'évolution des taux des taxes communales.

2017-25 : CORRECTION DU MONTANT DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION ISSU DU PACTE FISCAL ET FINANCIER AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES COEUR DE GARONNE

M. le Maire confirme à l'assemblée une erreur dans la répartition de l'évolution des taux proposés dans le pacte fiscal et financier avec la communauté de communes Cœur de Garonne.

Le taux de la taxe sur le foncier non bâti est bien de 128,63 % au lieu de 130,98%.

Le document a ainsi dû être corrigé pour respecter la réglementation fiscale.

M. le Maire présente le tableau avec le nouveau taux proposé pour le foncier non bâti et le nouveau montant de l'attribution de compensation, porté à 81 882,00 € et qui sera reversée à la communauté de communes Cœur de Garonne.

DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

2017-26 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2017

Monsieur Le Maire demande à l'assemblée si elle souhaite fixer les taux en fonction des équilibres budgétaires qui seront étudiés lors du vote du budget primitif 2017, le mardi 11 avril 2017.

Dans l'affirmative, il propose de reporter l'examen de ce dossier.

DOSSIER REPORTE

2017-27 : CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LE PROGRAMME AMENDES DE POLICE 2016

M. le Maire rappelle à l'assemblée qu'une consultation a été lancée récemment en vue d'implanter, au printemps 2017, environ 130 plaques de rues afin d'inscrire dans le paysage communal la nouvelle dénomination des chemins. Ce marché public s'inscrit dans le cadre du programme départemental de travaux routiers Amendes de Police 2016.

Cette consultation a fait l'objet d'un travail préparatoire de recensement et de positionnement des panneaux dans les chemins communaux par MM. BAÑULS et BOURDEIL. Le cabinet Axe Ingénierie s'est ensuite chargé de constituer le dossier de marché. Cinq entreprises ont répondu à l'appel d'offres. Un tableau d'analyse des offres établi par le cabinet permet de comparer les différentes offres en € HT :

N°1	Entreprises	Base	Variante 1	Variante 2
1	SIGNATURE	14 449.21 €	624.78 €	3 662.40 €
2	CHELLE	18 730.03 €	0.00 €	1 680.00 €
3	TPC	15 412.90 €	6 715.17 €	6 240.36 €
4	MOZERR SIGNAL	12 515.50 €	8 427.00 €	2 688.00 €
5	BP URBAIN	20 335.50 €	- 388.80 €	pas d'offre

M. le Maire note que la variante 1, correspondant à des panneaux en acier émaillé, semble intéressante du fait de la robustesse et de l'esthétique de ce matériau. Les prix indiqués comprennent la fourniture et la pose des panneaux et supports de panneaux.

Il propose ainsi de retenir la société SIGNATURE dans la configuration (base + variante 1) pour une offre d'un montant de 15 073,99 € HT.

DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

2017-28 : DESIGNATION DU REPRESENTANT A LA CLECT

Dans le cadre de la constitution des commissions de la nouvelle communauté de communes cœur de Garonne les communes membres doivent désigner un représentant à la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) de la communauté de communes.

M. le Maire, ayant participé activement à cette même instance au sein de la précédente communauté de communes, propose à l'assemblée de l'élire en tant que représentant de la commune du Fousseret à la CLECT de la communauté de communes Cœur de Garonne.

DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

2017-29 : CHOIX D'UN ARCHITECTE POUR L'ETABLISSEMENT D'UN PROGRAMME DE TRAVAUX DE RENOVATION DE LA HALLE ET DE SA PLACE

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée qu'elle s'était prononcée en faveur du principe de la rénovation de la halle et de sa place dans le cadre de la programmation budgétaire 2016. Désormais, il s'agit d'établir un programme de travaux précis, assorti d'une estimation financière, document qui servira de base à une consultation de maîtrise d'œuvre auprès d'architectes du patrimoine. La réalisation des travaux se ferait dans un second temps, à partir de 2018, si des subventions suffisantes sont allouées.

M. le Maire indique que plusieurs architectes spécialisés ont été consultés pour l'établissement de la programmation de travaux mais seulement un seul a répondu, malgré des relances. Il s'agit de M. Guillaume Clément, architecte du patrimoine qui avait réalisé pour la commune le diagnostic de l'église. Il propose l'établissement d'un document de programme pour un montant de 5 760,00 € TTC.

M. le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur le principe d'une programmation de travaux, préalable à la rénovation de la halle et de sa place, et d'approuver le devis de M. Clément pour un montant de 5 760,00 € TTC.

DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

2017-30 : AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Mme Mili PONS BERGEAUD ouvre au Fousseret, à compter du samedi 8 avril 2017, un bar à tapas Sabor Andaluz, 1 place des jardiniers.

Elle sollicite l'autorisation d'installer, place des jardiniers, sur le domaine public, une terrasse commerciale de 40 m², conforme aux normes d'accessibilité, correspondant à deux places de stationnement.

M. le Maire souhaitait consulter l'assemblée sur cette question qui relève des pouvoirs du maire.

Les élus attirent l'attention du maire sur les risques d'accident de la circulation en raison de l'implantation de cette terrasse en sortie de virage. Les conseillers municipaux pensent toutefois qu'il n'y a pas lieu d'interdire cette terrasse, cet équipement étant essentiel à la réussite d'un tel établissement. L'accessibilité handicapé devra être respectée.

2017-31 : ANNULATION DE LA DELIBERATION 2017-16 DU 7/02/2017 RELATIVE AU TRANSFERT DES POUVOIRS DE POLICE SPECIALE DU MAIRE EN MATIERE DE VOIRIE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES COEUR DE GARONNE

M. le Maire annonce avoir reçu une lettre d'observations du sous-préfet relative à la délibération 2017-16 du 7 février 2017 car l'opposition au transfert des pouvoirs de police spéciale du maire en matière de voirie ne peut faire l'objet d'une délibération mais relève d'un arrêté.

M. le Maire propose donc à l'assemblée de procéder à l'annulation de cette délibération.

DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

INFORMATIONS DIVERSES

Départ en retraite : M. le Maire informe l'assemblée du départ en retraite, au 1^{er} avril 2017, de René CAZEAUX, agent au service technique.

Commerces : M. le Maire annonce la fermeture de la boulangerie DUFLOT.

Grande salle du Picon : M. le Maire informe l'assemblée de la visite par l'APAVE de la grande salle du Picon. Cette visite de contrôle, qui s'est bien déroulée, est préalable au passage de la commission de sécurité.

Personnels : M. le Maire fait part de l'embauche à la médiathèque de Mme Véronique PAGAN, en contrat aidé, d'un an, à compter du 11 avril 2017, ainsi qu'au service technique de M. Christophe DUBOIS et M. Allel CHANTTE.

Lac du Moulin : M. le Maire annonce avoir reçu un premier devis pour l'étude de faisabilité sur le lac piscicole du Moulin. D'autres bureaux d'études sont consultés.

SDEHG : M. le Maire indique que le SDEHG envisage le remplacement des anciennes têtes de candélabre par des leds dans le cadre d'une grande opération « économies d'énergie ». Selon M. Pinel, le technicien référent du SDEHG, l'ensemble des points lumineux énergivores pourraient être remplacés, générant des économies substantielles, dès la première année de fonctionnement. Ce dossier sera soumis au conseil municipal prochainement.

QUESTIONS DIVERSES

Route de Lasserre : Mme SENTENAC a constaté, de nouveau, que des voitures roulent à des vitesses excessives route de Lasserre. Elle demande si des contrôles peuvent être menés par la gendarmerie, comme cela avait été fait par le passé. M. le Maire accepte de relayer sa demande auprès des forces de l'ordre.

Arrêté municipal: M. BOCHEREAU regrette l'absence de transmission au SDIS de l'arrêté municipal réglementant la circulation, pour la course de vélo du 1^{er} avril 2017.

Parking pompiers: M. BOCHEREAU regrette aussi les détériorations du revêtement du parking pompier suite aux travaux sur l'antenne relais d'Orange. Le panneau interdiction de stationner a aussi été touché. M. le Maire fera procéder aux réparations.

La séance est levée à 21 heures 30.

NOM - PRENOM	SIGNATURES
M. LAGARRIGUE PIERRE	
MME AMIEL FRANCE	
M. BAÑULS CEDRIC	
M. BOCHEREAU JEAN-MARIE	
M. BOST ROMAIN	ABSENT EXCUSE POUVOIR A M. LIGONNIERE
MME CAPOUL SABINE	
M. DARAN JACQUES	
MME DROCOURT ANGELIQUE	
MME DUTREICH NICOLE	
M. FAUR PHILIPPE	ABSENT EXCUSE
MME GOUENNOU STEPHANIE	ABSENTE EXCUSEE POUVOIR A MME DROCOURT
MME GOUNOT CECILE	
M. GRANIER FREDERIC	
M. LIGONNIERE VINCENT	
MME MENDONÇA ANNY	
M. PELLETIER ALAIN	
MME ROQUES EMMA	ABSENTE EXCUSEE POUVOIR A MME MENDONÇA
MME SCHOCRON FRANÇOISE	
MME SENTENAC DANIELLE	